

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du :**

**2 avril 2026**

**Date de la convocation :**

27 mars 2026

**Date d'affichage :**

27 mars 2026

**Nombre de membres :**

**En exercice : 23**

**Présents : 22**

**Pouvoirs : 1**

**Votants : 23**

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

**Étaient présents :** Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Pierre LANDARD.

**Étaient absents excusés :** Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Doriane OSINSKI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

**Vu**

- l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- les articles L.5211-6, à L.5211-8 1 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et le syndicats intercommunaux ;

**Considérant que**

- la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région Dieppe-nord (SIAEPA), agissant comme autorité organisatrice des services publics de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de traitement.

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de 2 délégués titulaires.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres à main levée.

La liste des candidats présentée est la suivante :

- Martine TOUZAIN
- Pascal HARAUX

Le conseil municipal accepte, à la majorité dont 5 abstentions, de nommer les 2 candidats proposés en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région Dieppe-nord (SIAEPA).

*Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

Sont élus :

- Délégué titulaire : Martine TOUZAIN
- Délégué suppléant : Pascal HARAUX

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 076-217601921-20260402-20260402\_07DEL-DE



La Secrétaire de séance  
Doriane OSINSKI

À Criel sur Mer, le 2 avril 2026

Le Maire  
Eric PRUVOST

